

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2009.

Procès Verbal.

Etaient présents : Jean CLAVERIE, Francis DELORT, Christine BUORO, Francis DURAND, Jean-Marie BROSSIER, Danielle BERRUYER, Jean-Marie BOMIN, Thérèse DEVILLE, Françoise LE RU, Marie-Françoise LEVADOU, Marie-Claude MOGES, Eric MELEIRO, Julien MONTEIL ;

Absents excusés : Jean-Paul MERCADIE, (pouvoir à Francis DELORT), Lionel PEYROUT (pouvoir à Julien MONTEIL), Jean-Paul DUVAUCHELLE (pouvoir à Jean-Marie BROSSIER), Marie-France TOUJA (pouvoir à Jean CLAVERIE), Marine HAIRON, Pierre VIDAL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude MOGES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Modification de l'ordre du jour : 2 points à rajouter

8 – Recette exceptionnelle.

9 – Acquisition du local C5a de « La Clé des Vignes ».

Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mai dernier.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Avenant à la Convention d'Aménagement de Bourg : validation

Le 31 mai 2007, la Convention d'Aménagement de Bourg de MARTILLAC était signée avec le CONSEIL GENERAL de la GIRONDE pour la période 2007-2010.

La commune a souhaité modifier la programmation 2009-2010 et a délibéré sur le principe le 4 décembre 2008. Les estimations des Maîtres d'œuvre (Cabinet SANCHEZ et Cabinet ARTLINE) ont conduit à une nouvelle proposition de CAB. Dans le cadre de cette modification les éléments des Maîtres d'œuvre s'appuient sur les préconisations des services départementaux (services Infrastructures, Environnement, Développement et Aménagement Territorial, CAUE, service Routier,...) lors des réunions techniques des 25 septembre, 30 octobre et 12 novembre derniers.

Les travaux proposés ont été appréciés par le Conseil Municipal mais aussi par les services départementaux tant au niveau des coûts estimatifs, qu'au niveau du contenu des aménagements prévus (réunion au Conseil Général du 18 mai dernier).

Pour 2009 : Travaux d'aménagement du Pas de l'Ane, de sécurisation de l'accès à l'école (aire piétonnière mixte, plateau surélevé...).

Pour 2010-2011 : Travaux d'aménagement de la route de Massiot (depuis la fin de la zone « école » à l'impasse Saint-Eugène avec aménagement des sorties St Eugène et Aquitanis par giratoire franchissable).

Il convient de valider ces modifications par un Avenant à la Convention d'Aménagement de Bourg, qui sera validé par la Commission Permanente du Conseil Général.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

2 – Opération pour compte de tiers : Aménagement giratoire « Le Hameau des Sources » à MARTILLAC

La construction du lotissement du « Hameau des Sources » fut assortie de préconisations, notamment concernant l'accès au lotissement.

Au regard des flux attendus, la SCI MARTILLAC SAINT EUGENE propriétaire du « Hameau des Sources » doit réaliser l'aménagement d'un giratoire à l'entrée du lotissement (à l'intersection des routes de la Jaugueyre de la RD 214).

Vu l'avis des services routiers du CONSEIL GENERAL de la GIRONDE, la Commune doit assurer la maîtrise d'ouvrage provisoire pour le compte de la SCI MARTILLAC SAINT EUGENE afin d'engager les travaux de construction de ce giratoire sur le domaine routier départemental (en agglomération).

Le propriétaire s'engage en contrepartie à régler la totalité des frais de travaux et de maîtrise d'œuvre, suivant les conditions énoncées par convention. Un appel à candidature avec publicité sera lancé (sous forme de MAPA) à partir du cahier des charges visé par la Commune et le CONSEIL GENERAL de la GIRONDE.

Monsieur MONTEIL demande si une voie venant de la Jaugueyre est prévue et à quel emplacement. Il lui est répondu que la question sera posée aux aménageurs.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

3 – Participation communale au programme d'accession sociale à la propriété « Hameau des Sources »

Lors de la réunion du 14 mai dernier, les membres du Conseil Municipal avaient pris une délibération de principe autorisant la commune à s'engager dans un programme d'accession sociale de 12 logements du « Hameau des Sources ». Cette délibération de principe était prise dans l'attente de la parution du décret d'application précisant les conditions de la Loi.

Les textes d'application (circulaires FPC 904-002 et 905-001) étant parus au Journal Officiel le 24 mai dernier, les spécificités sont confirmées concernant :

- les conditions d'appréciation des ressources des ménages accédants,
- l'aide de l'Etat apportée aux collectivités locales qui délivrent une subvention aux ménages accédants,
- les caractéristiques du PASS FONCIER (taux, montant, durée...),
- les garanties apportées aux ménages accédants, pendant toute la durée du prêt, garantie de rachat et garantie de relogement assurée par le 1% Logement.

Il s'agira ensuite pour le CCAS, qui étudiera les dossiers de candidature, de définir les critères d'attributions afin de finaliser la procédure.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

4 – FDAEC 2009 : demande de subvention pour l'aménagement de La Poste de MARTILLAC

La commune de MARTILLAC sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde, pour l'opération d'investissement communal au titre de l'année 2009.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

5 – Modification du tableau de voirie communale

Suite à erreur technique il est proposé de valider le tableau de voirie communale corrigé.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

6 – Prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'installation du Pôle administratif intercommunal du centre Médico-scolaire de la circonscription de GRADIGNAN.

M. le Maire expose les éléments de la note de présentation du projet du nouveau centre médico-scolaire intercommunal (CMSI) de la circonscription de Gradignan datée du 27 juin 2008.

Un projet de convention visant à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'installation du pôle administratif intercommunal du CMSI de la circonscription de Gradignan est présenté, ainsi que le budget prévisionnel et le tableau de répartition des charges par nombre d'habitants.

CONTRE : 17
ABSTENTION : 0
POUR : 0

7 - Présentation du compte-rendu d'activités 2008 de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU.

Un rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2006 a été envoyé à chaque élu. Les Conseillers Communautaires en fonction de leurs délégations font chacun leur tour un exposé de leur travail et des résultats obtenus.

8 – Recette exceptionnelle

Cette recette exceptionnelle concerne le remboursement d'un sinistre dans le cadre de nos divers contrats d'assurances. Dans le cadre de la Garantie Responsabilité Civile de la Commune, GROUPAMA participe au remboursement des frais pour matériel d'éclairage endommagé pour un montant de 876,07 €.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 17

9 – Acquisition du local C5a de la Clé des Vignes

Afin de conforter le cœur du bourg, la Commune est en discussions avec un porteur de projet qui souhaite ouvrir un commerce de proximité. La Commune peut se porter acquéreur de ce local pour accueillir un nouveau commerçant.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 17

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 15.